

Département du territoire et de l'environnement DTE

Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra

Office fédéral du développement territorial

Office fédéral de l'environnement OFEV

Service du développement territorial SDT Direction générale de l'environnement DGE

Gestion des risques dans le canton de Vaud: instruments, rôles et dialogue

Ollon, 1er décembre 2017

DTE - DGE - DIRNA- GEODE Section Dangers naturels

Raphaël Yersin











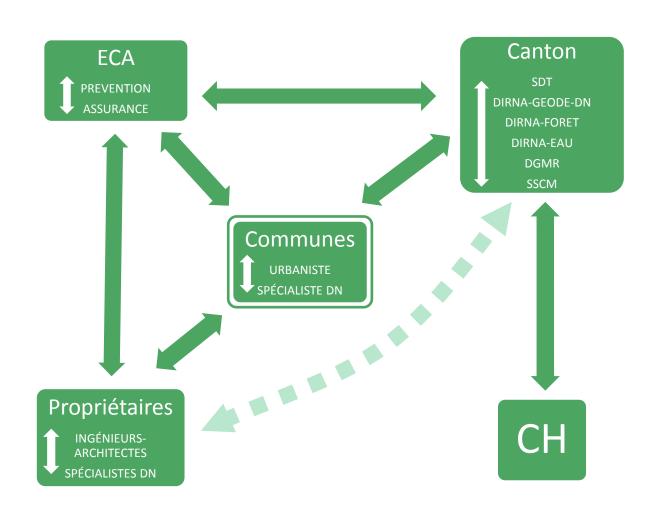


Gestion des risques – élaboration d'une stratégie cantonale





Dialogue sur les risques – les principaux interlocuteurs





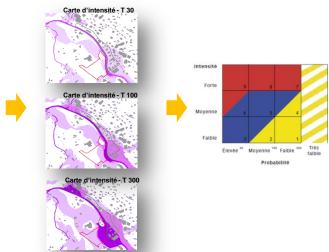
Gestion des risques – étape 1: Que peut-il se passer?

Etape 1a: Quels dangers?

Échelle 1:5'000

Cartographie des dangers

- Histoire des événements, interprétation des phénomènes observés
- Détermination des scénarios d'événement prévisibles à différents temps de retour
- Modélisation des intensités correspondantes

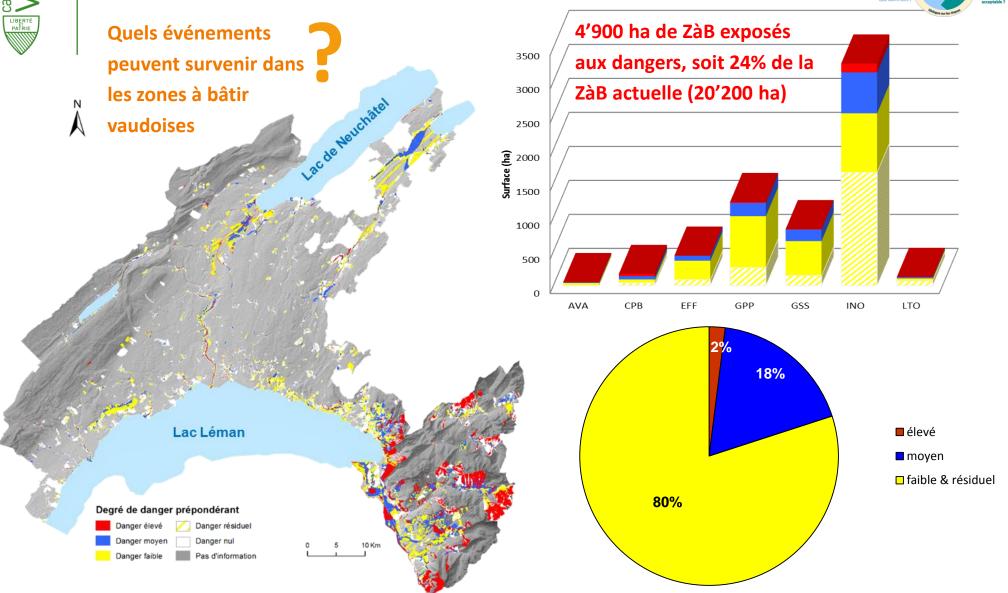






Etape 1a Quels dangers?







Etape 1b: Quelle utilisation du sol?



Importance des enjeux?

Importance des concentration de personnes





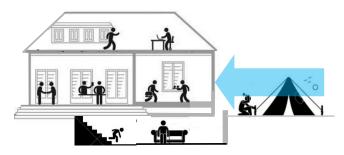


matières dangereuses



Vulnérabilité?

des structures



des personnes



Exposition?

permanente



saisonière



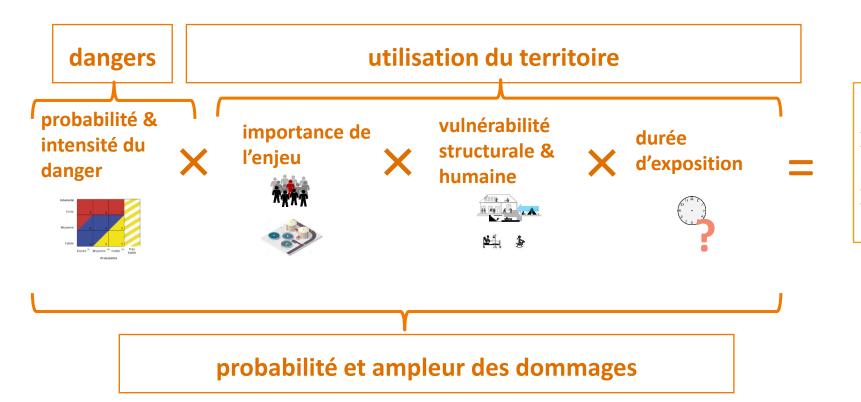
temporaire





Etape 1c: Quels risques?





RISQUE

- individuel [décès /an]
- collectif [Frs /an]



Que

faut-il faire?

Gestion des risques – étape 2: Les risques sont-ils acceptables?

Objectifs de protection

qualitatifs:

À partir de quelle intensité et fréquence d'événement est-il nécessaire d'agir pour limiter les risques?

→ Matrices intensité-fréquence par catégorie d'objet



quantitatifs:

Seuil de référence pour le risque individuel de décès: 10⁻⁵ / an, correspondant à une augmentation de 10% de la mortalité par rapport à une situation sans dangers.

→ Identification des déficits de protection



du besoin d'agir

Que-est ce qui est

acceptable?

Que peut-il se passer?

Inventorier

exposition

Observer

Dialogue sur les risqu

Détermination

Exemple: Kt Glaris

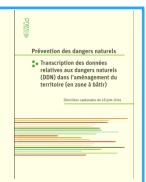


Gestion des risques – étape 3: Que faut-il faire?

Planification et mise en œuvre de mesures:

1- Transcription dans l'aménagement du territoire:

- > changements d'affectation ou dézonage
- implantation des aires de construction et aménagement des espaces extérieurs
- > prescriptions réglementaires:
 - mesures constructives à l'objet
 - restrictions (par exemple sur l'occupation des sous-sols ou la réinfiltration des eaux de surface)





2- Mesures à l'objet:

dans le cadre de construction, de transformation ou de reconstruction





4- Mesures organisationnelles:

- Dispositifs de surveillance
- Systèmes d'alerte et d'alarme, plans d'évacuation



3- Mesures actives:

- Confortation du versant, purge, drainage
- Rétention / écrans (digues, filets, paravalanches, dépotoires, herses, etc.)

- Forêts protectrices
- Renaturation des cours d'eau













Echelles de travail

Carte de danger standard; échelle du périmètre du scénario de danger: 1:5'000

Adapté pour:

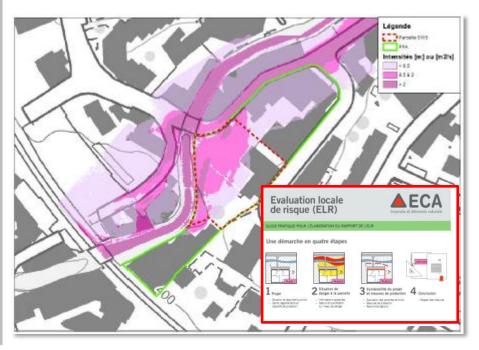
- évaluation générale des déficits de protection à l'échelle de la commune
- > transcription «simple» à l'échelle d'un PGA



Analyse locale du danger et du risque à l'échelle parcellaire: 1:500

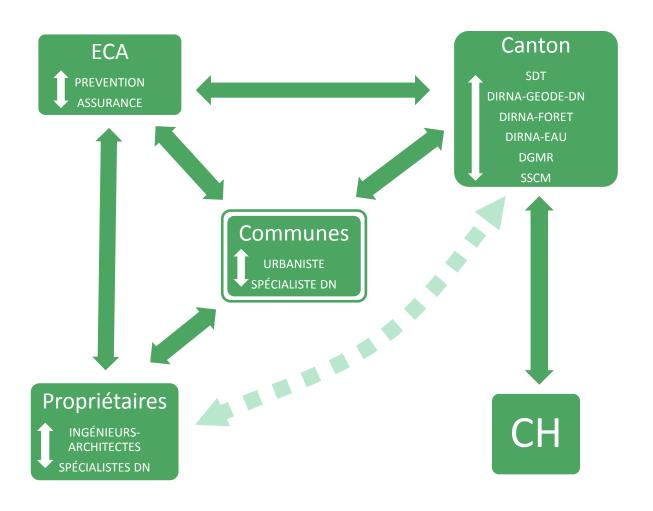
Adapté pour:

- transcription à l'échelle d'un plan de quartier ou pour un PGA dans les situations complexes
- mise en œuvre des mesures (à l'objet, actives, ou organisationnelles)





Dialogue sur les risques – les principaux interlocuteurs



Merci de vote attention